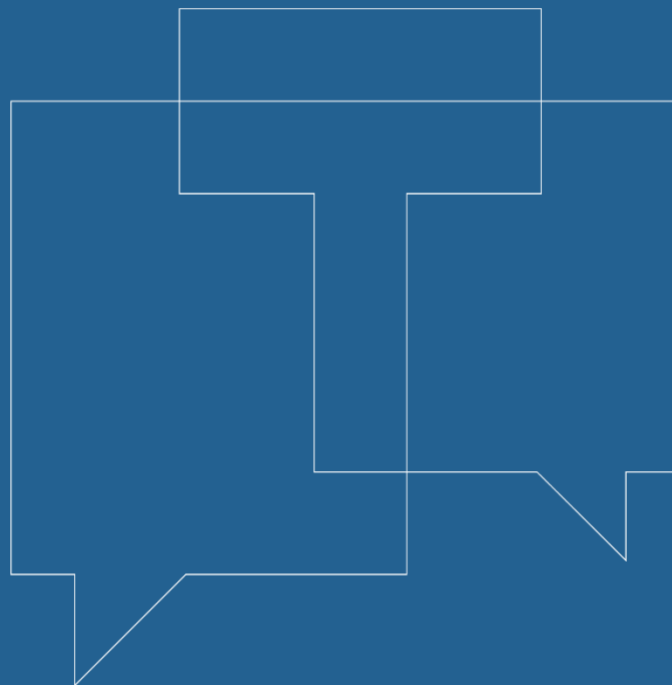




COMPTE RENDU DE RENCONTRE

Comité de vigilance – Lieu d'enfouissement technique de
Lachute

12 mars 2026

Préparé pour :



TABLE DES MATIÈRES

1.	Ouverture et accueil des membres	2
2.	Adoption de l'ordre du jour	2
3.	Validation du dernier compte rendu	2
4.	Validation du calendrier 2026	2
5.	Actions de suivi	2
5.1.	Inclusion de la phase 1 dans le fonds de post-fermeture	2
5.2.	Distance entre le bas d'un puits vertical et le fond de la cellule	3
5.3.	Démarche de recrutement de membres au Comité	3
6.	Projet d'usine de traitement des eaux	3
7.	Opérations de Biogénie	4
8.	Présentation du plan de gestion des matières résiduelles	7
9.	Suivi des travaux, opérations et tonnages	9
9.1.	WM	9
9.2.	Biogénie	10
9.3.	EDL	10
10.	Faits saillants – suivi environnemental	11
11.	Suivi des signalements, des événements nuisibles et des visites du MELCCFP ..	11
12.	Divers	12
13.	Prochaine rencontre	13

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle

Annexe 4 : Tableau des actions de suivi



1. OUVERTURE ET ACCUEIL DES MEMBRES

M. Alexis Châteauvert, superviseur des opérations au site de Lachute, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance en 2026. Il accueille M. Israël Mukanda Kanyinda, nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM). Un tour de table est ensuite effectué pour présenter tous les membres et partenaires.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Deux présentations thématiques sont prévues, soit sur les opérations de Biogénie et le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC. En raison de l'absence du représentant d'EDL, les suivis seront effectués par WM, et les questions seront reportées à la prochaine rencontre.

L'ordre du jour est ensuite adopté et figure à l'annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande aux membres si le compte rendu est fidèle aux échanges de la dernière rencontre.

Le compte rendu est validé par les membres.

4. VALIDATION DU CALENDRIER 2026

M. Craft présente le calendrier annuel. Il fait remarquer que les thématiques ont été distribuées de façon similaire à l'année dernière, avec l'ajout de la présentation du PGMR. Il ajoute que le suivi de l'usine de traitement des eaux demeurera un point récurrent en 2026. La visite des installations annuelle aura lieu à la rencontre de juin. La proposition de calendrier est approuvée par les membres.

5. ACTIONS DE SUIVI

5.1. INCLUSION DE LA PHASE 1 DANS LE FONDS DE POST-FERMETURE

M. Craft rappelle qu'à la dernière rencontre, les membres se demandaient si la phase 1 du site était incluse dans le fonds de post-fermeture, ou si celui-ci couvrait à partir de la phase 2 et les phases subséquentes.

M. Kanyinda précise que la phase 1 est bien incluse dans le fonds de post-fermeture et qu'il fera un suivi à la prochaine rencontre sur sa gestion plus spécifiquement.

Action de suivi

1. Revenir sur la gestion de la phase 1 dans le fonds de post-fermeture (RIADM).

5.2. DISTANCE ENTRE LE BAS D'UN Puits VERTICAL ET LE FOND DE LA CELLULE

M. Châteauvert présente les informations fournies par EDL. La distance entre le bas d'un puits et le fond de la cellule est entre 8 et 10 mètres, afin de s'assurer que, malgré le tassement, les tuyaux ne pourront jamais perforer la membrane. Il explique que les calculs sont effectués par la firme d'ingénierie Tetra Tech, car les fonds des cellules ne sont pas toujours à la même hauteur, selon la progression des travaux.

5.3. DÉMARCHE DE RECRUTEMENT DE MEMBRES AU COMITÉ

M. Kanyinda mentionne que deux nouveaux membres représentant les citoyens ont été accueillis au Comité dans les derniers mois. Il demande s'il y avait d'autres besoins.

M. Craft rappelle que, dans le décret, il est prévu d'avoir un représentant des eaux embouteillées, du secteur récréatif et du voisinage de Lachute. Des démarches avaient été entreprises auprès d'Ice Spring, mais personne n'a donné suite à la demande. Il ajoute qu'une note avait été produite par Transfert afin de donner des pistes à la Régie sur des moyens de communication pour le recrutement. Celle-ci sera partagée à M. Kanyinda. Le suivi sera donc maintenu pour la prochaine rencontre.

6. PROJET D'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX

M. Kanyinda rappelle que le ministère leur a fait parvenir des questions par rapport aux objectifs environnementaux de rejet (OER) ainsi que les requis pour l'usine de traitement des eaux. Ils sont présentement en attente des réponses de la firme GBI afin de relancer le ministère. Ils sont toujours en discussion avec WM concernant la construction.

Le mandat de la firme GBI est d'identifier des technologies potentielles pour le traitement des eaux. Le tout a débuté par un rapport, réalisé en consultant la ville de Lachute, afin de connaître la capacité de l'usine de traitement actuelle. GBI travaille présentement sur les réponses aux questions du ministère pour déterminer les OER.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Le ministère a-t-il imposé une date de mise en service pour l'usine de traitement des eaux?	M. Kanyinda répond qu'à sa connaissance, aucune date n'a été déterminée par rapport à la construction, mais qu'il précisera à la prochaine rencontre.



Est-ce que la conduite actuelle est celle qui passe sous la rue Charlebois?	M. Châteauvert confirme que c'est la conduite qui transporte le lixiviat du site à l'usine de la Ville.
Y a-t-il deux usines qui traitent le lixiviat en séquence?	M. Châteauvert répond qu'il faudrait valider. M. Craft propose de présenter une carte avec le tracé de la conduite ainsi que l'endroit où le traitement est effectué.
Êtes-vous au courant d'un potentiel changement des lois provinciales au niveau du rejet du lixiviat? Celles-ci feraient en sorte que les bassins devraient être doublés. En Europe, ils utilisent des technologies pour réduire l'acide dans les bassins.	M. Châteauvert répond qu'il va vérifier auprès de l'équipe de gestion des eaux. Un membre précise que les normes de rejet à la sortie de l'usine pour la municipalité n'ont pas changé.
Qui devrions-nous contacter pour avoir plus d'information à ce sujet?	M. Châteauvert répond qu'ils peuvent le contacter. M. Craft ajoute que, si les membres ont des questions sur l'encadrement réglementaire pour les usines de traitement des eaux municipales, ils peuvent aussi communiquer directement avec le ministère de l'Environnement.

Actions de suivi

2. Préciser si le ministère a déterminé une date pour la construction de l'usine de traitement des eaux (RIADM).
3. Présenter une carte illustrant la conduite transportant le lixiviat à l'usine de traitement de la Ville (WM).
4. Valider s'il y a des changements à venir au niveau des lois provinciales sur le rejet du lixiviat pour les sites d'enfouissement (WM).

7. OPÉRATIONS DE BIOGÉNIE

Mme Sabrina Gagnon, adjointe au site de compostage de Lachute, présente un aperçu des opérations de Biogénie à Lachute.

TONNAGE

En ce qui concerne le tonnage, ils ont reçu un total de 1 274 tonnes en décembre, 1 647 tonnes en janvier et 1 625 tonnes en février, les données étant alignées avec les prévisions. Le détail des provenances par municipalité est disponible en annexe 3. Ils n'ont sorti aucun compost durant cette période, comme prévu à ce temps de l'année.



OPÉRATIONS

Pour ce qui est des opérations de compostage, ils sont présentement à l'andain 2RVA17 et débuteront l'andain 2RVA18 incessamment. Ils font du tamisage 2 1/2 jusqu'au printemps, où ils recommenceront le tamisage 7/16.

Mme Gagnon rappelle le circuit pour le suivi des odeurs, qui demeure sensiblement le même depuis quelques années, hormis un ajout demandé par le Comité. Elle annonce qu'ils n'ont reçu aucune plainte d'odeur en 2025.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
La plateforme est-elle à pleine capacité?	Mme Gagnon explique qu'ils sont presque à pleine capacité, mais qu'ils bougent certaines piles pour créer des espaces. Elle ajoute qu'il est important que le produit fini ne touche pas au produit en traitement, alors ils doivent bien séquencer les opérations.
Le suivi des odeurs est-il une obligation de votre certificat d'autorisation?	Mme Gagnon répond que oui.
Il y a eu plusieurs périodes d'odeurs en début d'année, qui semblaient être du méthane. Les gens sont probablement habitués, alors ils ne font pas de plainte.	Mme Gagnon explique que l'odeur du lixiviat est différente de l'odeur du compost. Elle propose de faire parvenir les informations de contact pour effectuer un signalement.
Y a-t-il un seul numéro pour se plaindre de tous les types d'odeurs?	M. Craft répond qu'il y a une section dédiée aux signalements sur le site Internet de la Régie. Les informations de contact sont celles de M. Desnoyers et seront mises à jour pour celles de M. Châteauvert. Ce dernier rappelle aux membres de ne pas hésiter à faire des signalements, car cela aide les opérateurs à bien identifier les problématiques et comment ajuster leurs activités.

MODÉLISATION DES ODEURS

Mme Gagnon rappelle qu'une action de suivi était en lien avec la modélisation des odeurs. Une présentation avait été effectuée en 2022 et est disponible sur le [site Internet](#) de la Régie. Elle rappelle que, depuis que les opérations sont faites sur la plateforme du haut, les odeurs sont diluées et il est plus facile de séparer les odeurs de compost comparativement aux odeurs provenant du lixiviat. En outre, ils ont une station météorologique qui mesure le vent. Lorsque



celui-ci va de l'est vers l'ouest, ils sont capables d'arrêter le retournement ou d'ajuster les opérations afin qu'il y ait moins de nuisance pour les voisins.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Considérez-vous les conditions si le vent va du côté inverse?	Mme Gagnon explique qu'à l'inverse, le vent va vers des champs, alors il n'y a pas de nuisance pour les citoyens.
Avez-vous pris de nouvelles données de modélisation depuis le début de l'utilisation de la plateforme du haut?	Mme Gagnon répond qu'elle fera un suivi à la prochaine rencontre.

PROCÉDÉ D'AÉRATION

Mme Gagnon rappelle qu'à la dernière rencontre thématique sur les opérations de Biogénie, le développement d'un procédé d'aération au site de Saint-Henri, à Québec, avait été présenté. Ce procédé permet de réduire le temps de traitement de la matière de 12 mois à 12 semaines. Toutefois, plusieurs contraintes opérationnelles ont été identifiées, notamment la gestion des tuyaux d'aération et la rentabilité du projet. En effet, ils n'ont pas nécessairement plus d'acheteurs pour tout ce compost. Ils sont donc toujours en analyse. Elle clarifie qu'aucune modification n'est prévue au site de Lachute.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Le compost a-t-il une date de péremption une fois mature?	Mme Gagnon répond qu'à sa connaissance non, car une fois traitée, la matière atteint une température stable. Elle fera toutefois un suivi.
Est-ce que la vitesse de traitement peut influencer les nuisances, notamment les odeurs?	Mme Gagnon répond que ce volet n'a pas encore été évalué, mais que cela fait partie des analyses.
Pourquoi le site de Saint-Henri a-t-il des tuyaux comparativement à Lachute?	Mme Gagnon répond que c'est comme cela que la plateforme est constituée à Saint-Henri. Ils ont une plateforme de béton sous laquelle de l'air est poussé. Le tout est contrôlé, comparativement à Lachute, où la prise d'oxygène est faite manuellement dans les piles en andin.
Ce procédé réduit-il le volume d'opérations?	Mme Gagnon répond que non, car ils doivent gérer les paramètres de température et assurer la maintenance des tuyaux.

Est-ce que la réduction du temps de traitement est économiquement avantageuse?	Mme Gagnon répond que oui en termes de matières produites, mais que s'ils n'ont pas d'acheteur, ce ne le serait pas. Ils sont en train d'évaluer si cela vaut la peine.
Pouvez-vous entreposer le compost mature en dehors de la plateforme?	Mme Gagnon répond que oui, mais que ce n'est pas avantageux d'avoir énormément de produits entreposés.
Si le compost est plus mature, y a-t-il moins de chance d'avoir de mauvaises herbes?	Mme Gagnon affirme qu'elle va vérifier. Un membre explique que les mauvaises herbes sont causées par des semences qui ont survécu lors du processus de compostage.
Quelle est la température du compost mature?	Mme Gagnon répond que la température du compost mature est d'environ 30 degrés, tandis que pendant le processus, elle peut se rendre jusqu'à 80 degrés.

Actions de suivi

5. Valider si une étude de modélisation des odeurs a été réalisée depuis le début de l'utilisation de la plateforme du haut (Biogénie).
6. Valider si le compost mature a une date de péremption (Biogénie).
7. Valider si le niveau de maturité du compost a une incidence sur les mauvaises herbes (Biogénie).

8. PRÉSENTATION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mme Katherine Montminy, Conseillère en gestion des matières résiduelles à la MRC d'Argenteuil, rappelle qu'une présentation complète du PGMR avait été effectuée à l'automne 2024. La présentation de cette rencontre portera donc sur ce qui a été mis en œuvre depuis.

D'abord, elle rappelle le contexte du PGMR. Celui-ci est élaboré et mis en œuvre en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement. Le plan est mis à jour tous les 7 ans et doit viser toutes les municipalités. Il est encadré par des politiques et des objectifs à atteindre. Il détaille le portrait de la gestion, les démarches et 22 mesures à mettre en œuvre. Le plan d'action 2019-2024 a comme objectif d'atteindre 525 kg de matières résiduelles générées/habitant/année. La dernière donnée date de 2023 et est calculée en additionnant le total des matières industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI), de construction, rénovation, démolition (CRD) et provenant du résidentiel et en le divisant par nombre d'habitants. Elle clarifie que la donnée élevée de 2022 est probablement une donnée extrême, découverte trop tard pour l'ajuster.

En termes de responsabilités, la MRC élabore le PGMR et apporte son soutien dans la mise en œuvre, selon ses compétences. Les municipalités s'occupent de la gestion des matières

résiduelles et du recyclage. La collecte des matières organiques est maintenant obligatoire pour que les municipalités reçoivent des redevances.

Chaque année, un rapport qualitatif est réalisé pour démontrer ce qui a été fait au niveau des différentes parties. Un bilan quantitatif est réalisé tous les trois ans, le plus récent devrait être publié dans les prochaines semaines sur le [site Internet](#) de la MRC. Éco Entreprises Québec (ÉEQ) a demandé aux MRC de se regrouper à la suite d'une étude économique et environnementale. Deux regroupements ont donc été faits.

Concernant les mesures mises en place, ils ont terminé en décembre 2025 un projet de feuille de route en économie circulaire. Plusieurs documents d'information ont été produits, notamment un aide-mémoire sur la déconstruction ainsi que sur le changement de comportement. De plus, depuis juin 2025, la collecte du compost est réalisée dans toutes les municipalités, parfois de façon volontaire. Ils ont également entrepris plusieurs actions de sensibilisation. Par exemple, ils distribuent des produits réutilisables, font des publications, mettent à jour le site Internet et une brigade de Tricentris a vérifié des bacs bleus pour indiquer les optimisations aux citoyens. Les autres mesures sont disponibles à l'annexe 3.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Comment partagez-vous les responsabilités entre la Régie et la MRC?	Mme Montminy explique que depuis le 1 ^{er} janvier 2025, la Régie s'occupe de la gestion des bacs bleu et brun de ses quatre municipalités. La MRC est responsable des cinq autres municipalités et des matières recyclables.
Quand vous dites que les municipalités sont responsables de la gestion des matières résiduelles, faites-vous référence à la collecte et au transport?	Mme Montminy confirme et ajoute la gestion des équipements et le service à la clientèle.
La donnée extrême de 2022 pourrait-elle être en lien avec les inondations?	Mme Montminy confirme que ce n'est pas le cas, et que, 12 000 tonnes ont été compilées pour une seule municipalité, ce qui est impossible.
Vous aviez presque atteint l'objectif en 2019. Le programme 3, 2, 1, 0 pourrait-il avoir un lien?	Mme Montminy répond que c'est une possibilité. Elle ajoute que le programme est toujours en place.
Qu'est-ce que le programme 3, 2, 1, 0?	Mme Montminy répond que c'est une campagne de sensibilisation pour réduire le gaspillage, débutée en 2017. M. Châteauvert ajoute que chaque municipalité avait un ambassadeur qui calculait le portrait de ses déchets.

	Mme Montminy souligne que c'est un programme intéressant, dont il pourrait y avoir une deuxième vague. Pour plus d'information.
Y a-t-il une raison pour laquelle la Régie ne détient pas toutes les municipalités dans le regroupement?	Mme Montminy explique que la division s'est faite naturellement entre les municipalités urbaines déjà membres de la Régie et les municipalités de villégiature.
Quand vous parlez de collecte volontaire, est-ce que cela signifie que le citoyen apporte son propre compost au centre?	Mme Montminy confirme et ajoute que cela fonctionne très bien dans les municipalités de villégiature.
Est-ce que toutes les municipalités ont accès aux redevances?	Mme Montminy répond que non, car il y a d'autres critères à respecter, notamment que chaque citoyen possède un bac de compost domestique, ce qui n'est pas populaire. En 2027, les critères pour les CRD devraient être mis à jour, alors peut-être que ce sera également le cas pour le compost.
Quel type de partenariat avez-vous avec Tricentris pour la brigade des bacs bleus?	Mme Montminy explique qu'ils sont membres et qu'ils paient pour le service. Il y a aussi un programme d'investissement en communauté durable qui peut donner un certain montant pour d'autres types d'actions. Un membre précise que depuis qu'ÉEÉQ s'occupe de la collecte sélective pour le Québec, Tricentris s'est positionné sur la sensibilisation, la revalorisation des écocentres et qu'ils sont en charge du projet de centre d'achat de produits de seconde main.

9. SUIVI DES TRAVAUX, OPÉRATIONS ET TONNAGES

9.1. WM

M. Châteauvert rappelle qu'ils sont présentement dans la séquence d'enfouissement des cellules III-4 et IV-1. Ils ont terminé l'excavation de trois tranchées horizontales de biogaz avec une pente de 2 %, pour permettre l'écoulement des eaux et une aspiration maximale du biogaz. Ils ont également complété le rehaussement de la berme nord de la zone IV-1 et le recouvrement de la pente.

En ce qui a trait aux tonnages, ils ont reçu 49 368 tonnes en décembre, 39 064 tonnes en janvier et 27 141 tonnes en février, ce qui concorde avec la période de l'année. Il remarque



une baisse notable au niveau des sols contaminés avec seulement 76 tonnes en février. Pour la période de CA, s'échelonnant du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026, ils sont rendus à 86 426 tonnes sur le total autorisé de 500 000 tonnes. Au niveau de la volumétrie, aucun relevé n'a été réalisé depuis la dernière rencontre, alors les données sont les mêmes.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Comment partagez-vous les responsabilités entre WM et EDL pour la construction des trachées?	M. Châteauvert explique que WM est responsable de creuser et d'installer un lit de pierres nettes, la conduite perforée, un second lit de pierre ainsi que la membrane pour éviter que les déchets colmatent les trous. Par la suite, EDL est responsable du raccordement au système d'aspiration des biogaz. S'ils doivent allonger le tuyau, c'est EDL qui le fera.
Est-ce que la baisse de sols contaminés est standard pour la période de l'année?	M. Châteauvert explique que la réception de sols contaminés est très ponctuelle et volatile selon les projets de construction en cours. Cela dépend donc du marché.
La diminution des sols contaminés peut-elle causer des enjeux opérationnels?	M. Châteauvert répond qu'ils accumulent du matériel pour s'assurer d'avoir une réserve pour quelques mois. Il y a aussi d'autres matériaux alternatifs pour le recouvrement journalier.
Pourquoi ne faites-vous pas de relevé de volumétrie l'hiver?	M. Châteauvert répond qu'il fera un suivi.

Actions de suivi

8. Revenir sur la raison pour laquelle il n'y a pas de relevé de volumétrie en hiver (WM).

9.2. BIOGÉNIE

Le suivi des opérations d'Englobe a été présenté au point 7.

9.3. EDL

M. Châteauvert présente les données des trois derniers mois en termes de biogaz valorisés et brûlés. La totalité des biogaz a été valorisée au mois de février. Il rappelle qu'il y avait eu un arrêt des opérations d'EDL au mois d'octobre, causant la valeur de biogaz brûlé très élevée ainsi que l'épisode d'émissions surfaciques plus grandes qu'à l'habitude.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Le technicien réalisant les relevés surfaciques a-t-il pris ses mesures au même moment que l'arrêt d'EDL?	M. Châteauvert confirme et ajoute qu'ils vont s'assurer que ce ne soit pas le cas pour ne pas avoir de données extrêmes non représentatives des opérations habituelles. Toutefois, cette situation est positive pour détecter un point de faiblesse sur le site.
Cet événement peut aussi expliquer les épisodes d'odeurs dans le coin de Saint-Hermas.	M. Châteauvert confirme.

10. FAITS SAILLANTS – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

M. Châteauvert mentionne que WM a pompé du lixiviat tous les jours pour la période de référence. Ils continuent d'utiliser la sonde télémétrique pour optimiser le pompage et réaliser les analyses d'azote ammoniacal. Les normes ont toutes été respectées.

M. Craft rappelle que précédemment, ils présentaient les données très détaillées des rapports de suivi environnemental, mais que maintenant ils font le survol en rencontre et que les documents sont tous envoyés en amont des comités.

M. Châteauvert propose une façon d'alléger l'envoi des documents très lourds en les compressant dans un seul courriel. M. Kanyinda suggère un espace One Drive ou SharePoint, dans lequel tous les documents pourraient être déposés. WM ayant des paramètres de sécurité plus élevés, un site provenant de le Régie serait plus propice.

Actions de suivi

9. Valider la possibilité de mettre en place un One Drive (ou SharePoint) pour le partage de documents (RIADM).

11. SUIVI DES SIGNALEMENTS, DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES ET DES VISITES DU MELCCFP

M. Châteauvert annonce qu'il n'y a pas eu de signalement, d'événements nuisibles, ni de visite pour la période de référence. Il rappelle la pertinence des signalements pour ajuster les opérations.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Qu'est-ce qui explique les variations d'odeurs?	M. Châteauvert explique que cela peut être dû aux opérations, car ils ne peuvent pas toujours faire du recouvrement

	immédiatement après avoir fait des tranchées. Autrement, le volet atmosphérique a une incidence. Lors de grands froids comme cet hiver, les odeurs vont rester assez basses dans l'atmosphère. Le moment de la journée peut aussi avoir une influence. Lorsqu'un signalement est effectué, cela leur permet de déterminer si les opérations ou la pression sont en cause.
Avant des travaux pouvant générer des nuisances, les membres du Comité sont avisés. Cela rend les citoyens beaucoup plus tolérants.	M. Châteauvert confirme qu'il s'engage à rendre la communication plus fluide entre les parties lors de travaux pouvant causer des nuisances.
Ce n'est pas parce qu'un courriel d'avis est envoyé qu'il faut arrêter de signaler les périodes d'odeur. Il est important de faire un suivi de ces événements.	M. Châteauvert confirme et ajoute que les signalements sont pertinents dans une optique d'amélioration.

Actions de suivi

10. Valider si les avis de nuisances sont bien reçus par les membres du Comité (WM).

12. DIVERS

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Il a été annoncé que les cendres devaient être retirées des bacs bruns. Est-ce une nouvelle directive?	Mme Gagnon répond que le CA de la plateforme du bas autorisait les cendres, mais pas celle du haut. S'ils se rendent compte de la présence de cendre dans le compost, ils l'envoient au front de déchets.
Pourquoi les cendres ne sont-elles pas acceptées? Est-ce parce qu'elles n'ont pas de valeur végétale?	Mme Gagnon répond qu'elle s'informerait à ce sujet. Un membre ajoute qu'il avait déjà entendu que ce serait en raison de contamination. Les cendres pourraient contenir des éléments non propices au compost dépendant de ce qui a été brûlé (planche avec de la peinture, par exemple). Une autre hypothèse serait qu'ils ne souhaitent pas recevoir de grosses quantités de cendres provenant d'industries.
Les piles de compost en travail ont-elles tendance à être acides ou avoir besoin d'acidité? Quelle est la norme au niveau du pH? Les cendres ont des propriétés qui	Mme Gagnon répond qu'elle va vérifier.



basifient les sols, alors cela pourrait avoir un impact.	
Ajoutez-vous des additifs à votre mélange?	Mme Gagnon répond que oui, notamment de l'écorce de bois.
Faites-vous un suivi auprès de vos clients pour en savoir plus sur la qualité de votre compost?	Mme Gagnon répond que la personne responsable des ventes fait des suivis sur l'appréciation des clients.
Une présentation sur les normes de qualité du compost a déjà été réalisée au Comité.	Mme Gagnon confirme et ajoute qu'ils sont certifiés BNQ (bureau de normalisation du Québec) de type B et qu'ils font des analyses pour s'assurer de respecter les critères.

Actions de suivi

11. Valider la raison pour laquelle les cendres ne sont pas acceptées sur la plateforme du haut, l'acidité et la norme de pH du compost (Biogénie).

13. PROCHAINE RENCONTRE

M. Craft rappelle que la prochaine rencontre est prévue le 11 juin et qu'une visite de site est planifiée à 18h00. La présentation se fera entièrement à bord de l'autobus et les membres pourront débarquer à certains endroits clés.

Enfin, M. Châteauvert remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 19h29.

Virginie Lefebvre
Responsable du compte rendu

